



Ville de Lamotte-Beuvron

BUDGETS PRIMITIFS 2018

NOTE DE PRESENTATION

ARTICLE L 2313-1 DU C.G.C.T.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les finances publiques s'inscrivent dans un contexte général d'amélioration de la situation économique française, une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018 – contre + 0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. Pour autant, la croissance française demeure en deçà de la moyenne européenne ; à cet égard, les prévisions de la Commission européenne anticipent une croissance de 1,9 % en moyenne en 2017 et 2018 dans l'Union européenne.

Les taux d'intérêt, qui évoluent en fonction des perspectives d'inflation, de la croissance économique et des arbitrages des investisseurs, auraient tendance à remonter progressivement.

Le taux d'inflation serait stable, de 1 % en 2017 à 1,1 % en 2018.

Dans ces conditions, le projet de loi de finances vise à tirer pleinement profit d'un environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique.

La politique budgétaire de l'Etat poursuivra en 2018 trois objectifs majeurs :

- Le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique.

La trajectoire des finances publiques repose sur une baisse de plus de trois points du poids de la dépense publique dans la richesse nationale à l'horizon 2022, qui doit permettre tout à la fois une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires, un retour durable du déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB et une maîtrise de la dette à compter de 2019.

- L'amélioration de la sincérité du budget.

Le Gouvernement a tenu à tirer toutes les conséquences de l'audit de la Cour des comptes qui a mis en lumière 4,2 Md€ de sous-budgétisations dans la loi de finances initiale pour 2017.

- La transformation en profondeur des politiques publiques.

Il s'agit de promouvoir les politiques qui ont fait preuve de leur efficacité et de redéfinir celles qui ne répondent plus aux attentes des citoyens.

Impact pour la collectivité

Comme chaque exercice budgétaire, l'enjeu pour la collectivité est d'éviter un « effet ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes.

Une gestion saine des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

La suppression d'une grande partie de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement sera compensée intégralement par l'Etat. Depuis la forte hausse des taux votée en 2009, il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts locaux perçus par la commune, au vu de la pression fiscale existante sur les ménages. Toutefois, afin de restaurer l'équité fiscale entre les contribuables et assurer des bases fiscales saines, l'étude de révision des valeurs locatives sera menée à bien en 2018.

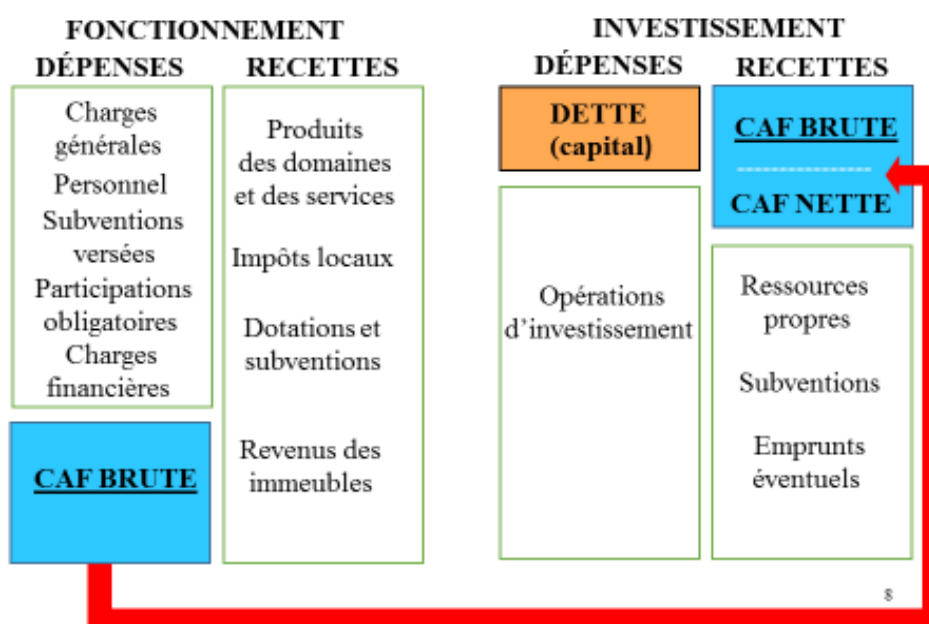
Après quatre années de baisse, les dotations de l'Etat resteront stables, ainsi que la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources (FPIC).

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont rigides, voire incompressibles. Toutefois, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement (achats nécessaires au fonctionnement des services, entretien des bâtiments et des infrastructures communales...) seront poursuivis, après deux années de diminution consécutives. La ville vise a minima une stabilisation de ces charges.

Le Budget Primitif (BP) 2018 de la commune s'équilibre ainsi à près de 9 M €, dont 5,25 M € en section de fonctionnement et 4,02 M € en section d'investissement.

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité : maintenir les dépenses courantes pour préserver les capacités à investir.

Vue schématique du budget communal



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

- ✚ Elles comprennent les charges générales (23 % des crédits, soit 1 203 K €). Sont comptabilisés les achats de matériels et de fournitures pour le fonctionnement des services, les contrats d'entretien et de maintenance avec des entreprises extérieures, les travaux d'entretien courant et de réparation sur le patrimoine communal, etc.
- ✚ Les charges de personnel représentent 49 % des dépenses de fonctionnement, soit 2 580 K €.

Elles tiennent compte de plusieurs facteurs :

- La stabilité du point d'indice de la fonction publique.
- Le décalage d'une année dans la mise en oeuvre du protocole relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), qui doit revaloriser les échelles indiciaires (4 à 6 points d'indice supplémentaires par an et par agent).
- La diminution de la cotisation d'assurance en matière de risques statutaires, la ville ayant choisi de s'auto-assurer en matière de maladie ordinaire.
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- Les avancements d'échelon et de grade des agents (« glissement vieillesse-technicité » ou GVT).
- Le recrutement de nouveaux agents pour assurer les services à la population : transports scolaires, instruction des autorisations d'urbanisme, études surveillées...
- La mise en oeuvre de la participation employeur, destinée à aider les agents à acquérir une complémentaire santé et prévoyance.
- La mise en place de titres restaurants.

- ✚ Les charges relatives aux élus, les contributions aux budgets annexes, aux différents syndicats intercommunaux et au SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours), les subventions aux associations...sont regroupées au sein des « charges de gestion courante » (14 % des dépenses, soit 712 K €).

Les subventions versées aux associations seront du même ordre que celles versées en 2017 soit 105 K €.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est évaluée à 32 K€.

Le contingent incendie s'élèvera à 125 K €.

Des subventions aux budgets annexes (cinéma, gendarmerie) seront nécessaires pour assurer l'équilibre de ces budgets.

Le syndicat du collège (qui collecte le remboursement de l'emprunt pour la construction du collège) sera dissous en 2018.

- ✚ Les charges financières (intérêts des emprunts) sont stables (52 K €, soit environ 1 % du budget).
- ✚ Le budget comprend également des charges exceptionnelles (34 K €) (notamment les sinistres) et une somme pour dépenses imprévues (78 K €), soit 2 % des dépenses.
- ✚ Les amortissements (pour 300 K €) et le virement à la section d'investissement (pour 240 K €) représentent 10 % des dépenses. Les dotations aux amortissements sont en progression, suite à la mise à jour de l'inventaire comptable.

Les recettes

Les recettes seront impactées principalement par :

- Le maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après plusieurs années de diminution.
- La révision des valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux. A partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.
- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale, au vu de la pression fiscale existante.

Les impôts locaux (3,10 M €) représentent une part prépondérante du budget (59 %), mais ne suffisent pas à le financer intégralement.

La ville perçoit d'autres ressources :

❖ Les dotations, subventions et participations

Ce poste représente 26 % du budget, soit 1,358 M €.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable après 4 années consécutives de baisse. De 789 K € en 2014, la dotation forfaitaire est estimée à 550 K € pour 2018.

La CAF de Loir et Cher poursuit son soutien aux projets municipaux pour l'enfance et la jeunesse (160 K € inscrits au budget).

La ville percevra également de l'Etat les compensations pour les exonérations d'impôts locaux qu'il a accordées (101 K €) et le remboursement de charges salariales suite au recrutement d'agents en contrats aidés (48,5 K €).

❖ **Les produits des services et du domaine** sont représentés, notamment, par les redevances pour occupation du domaine public, les participations des familles aux services périscolaires (7 %, soit 351 K €), les ventes de concessions.

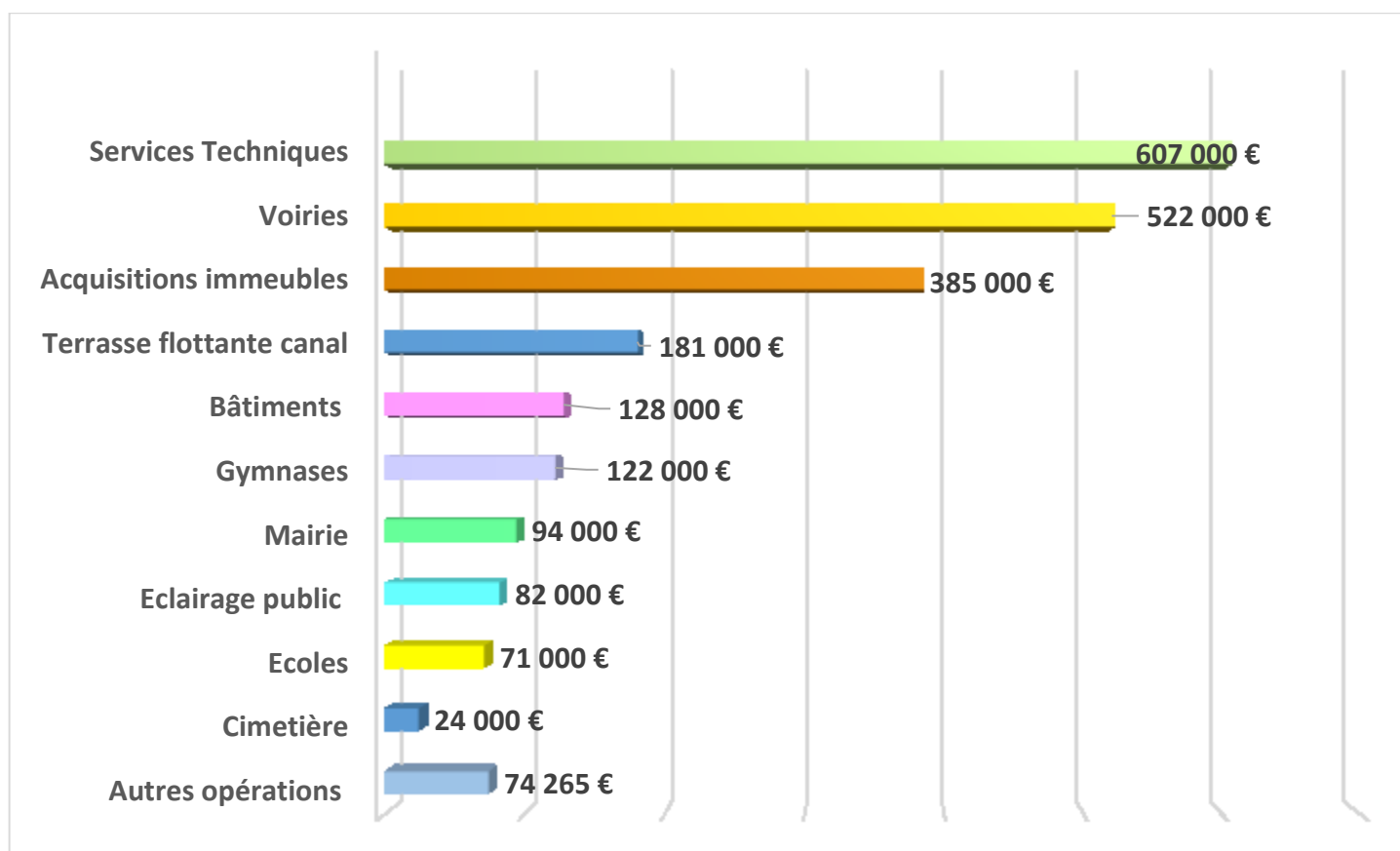
❖ **Les revenus des immeubles** loués par la ville sont estimés à 146 K € pour 2017.

❖ **L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette**, reste largement excédentaire par rapport à la moyenne des communes de taille similaire. Ajoutée aux excédents reportés de l'exercice antérieur, elle permet de financer les opérations d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,02 M €, dont :

- . 134 K € au titre du remboursement du capital des emprunts.
- . 95 K € pour les dépenses imprévues
- . 3,790 M € pour les opérations d'équipement, dont 1,5 M € pour les travaux d'aménagement de la gare et d'autres opérations telles que :



Les recettes d'investissement comprennent :

- L'autofinancement : 1 M €
- L'excédent d'investissement 2017 : 587 K €
- Le virement de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 : 240 K €
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 296 K €
- Les amortissements : 300 K €
- Les subventions acquises à la date de vote du budget : 1,116 M €

La ville a inscrit un emprunt de 459 K € qu'elle mobilisera, ou pas, en fonction de l'avancement des projets.

Perspective d'évolution de la dette (budget principal) sur la période 2017-2020, à emprunt constant :

EXERCICES	2017	2018	2019	2020
Annuités en €	181 000	178 000	177 000	177 000
Dont remboursement du capital	126 000	127 000	130 000	135 000
Dont remboursement des intérêts	53 000	52 000	47 000	42 000

LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal vote désormais 4 budgets annexes :

- Un budget annexe de l'eau potable
- Un budget annexe de l'assainissement des eaux usées

Ces deux services publics ont été confiés en affermage à la société VEOLIA en 2011. Le contrat d'affermage a été renouvelé à compter du 1^{er} octobre 2017.

- Un budget annexe du cinéma, repris en régie par la ville le 1^{er} janvier 2018
- Un budget annexe pour la construction de la gendarmerie

➤ **Le budget annexe de l'eau potable**

En fonctionnement, le budget annexe de l'eau potable s'équilibre à 765 K €.

Il intègre plusieurs types de dépenses dont :

- Les charges de fonctionnement courant, d'entretien et de réparations (10 K €)
- Les intérêts des emprunts (7,75 K €)
- Les dotations aux amortissements (80 K €)
- Le virement à la section d'investissement (666 K €)

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les excédents reportés (509 K €) et la vente d'eau potable (250 K €).

En investissement sont prévus les travaux de la 2nde phase de la création du forage d'eau potable aux Mahaudières : 2,051 M €.

Sont également inscrits le remboursement du capital des emprunts (15 K €) et des opérations d'ordre (67 K €).

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- L'excédent reporté (165 K €)
- L'autofinancement de l'année (666 K €)
- Les subventions acquises pour les travaux de forage des Mahaudières (105 K €)
- Les amortissements (80 K €)
- Un emprunt de 1,050 M € qui sera mobilisé pour les travaux, selon les subventions acquises en 2018

➤ **Le budget annexe de l'assainissement :**

En fonctionnement, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 420 K €.

Les dépenses prévues pour 2018 sont :

- Les charges d'entretien et de réparations (20 K €)
- Les intérêts des emprunts (7,6 K €)
- Les dotations aux amortissements (90 K €)
- Les dépenses imprévues (2 K €)
- Le virement à la section d'investissement (300 K €)

Les recettes du budget annexe sont alimentées par l'excédent 2017 reporté (305 K €), la redevance d'assainissement (110 K €) et les frais de contrôle des branchements (5 K €).

En section d'investissement, sont prévues les opérations suivantes :

- . L'étude patrimoniale sur les réseaux et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement: 146 K €
- . Les travaux de renouvellement et la participation de la ville au méthaniseur : 302 K €

Elle intègre également le remboursement du capital des emprunts (13 K €) et des opérations d'ordres (74 K €).

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- L'excédent reporté (99 K €)
- Le virement de la section de fonctionnement (300 K €)
- Les amortissements (90 K €)

➤ **Le budget annexe du cinéma :**

En fonctionnement, le budget annexe du cinéma s'équilibre à 103 K €.

Les dépenses prévues pour 2018 sont :

- Les charges générales de fonctionnement (47,5 K €), dont la location des films (25 K €)
- Les charges de personnel (20 K €)
- Les dotations aux amortissements (8 K €)
- Les dépenses imprévues (6 K €)
- Le virement à la section d'investissement (23 K €)

Les recettes du budget annexe sont alimentées par :

- La vente de tickets estimée à 44 K €
- La subvention d'équilibre de la ville (58 K €)
- Des subventions diverses (1 000 €)

En section d'investissement, est prévu le remboursement de l'avance consentie par le Centre National du Cinéma en 2013 pour la numérisation ((21 K €).

La section d'investissement est financée par le virement de la section de fonctionnement (23 K €) et les amortissements (8 K €).

➤ **Le budget annexe de la gendarmerie :**

En fonctionnement, le budget annexe de la gendarmerie s'équilibre à 194 K €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent le virement à la section d'investissement (179 K €) et les charges financières (15 K €).

Les recettes du budget annexe sont alimentées par la subvention d'équilibre de la ville (194 K €)

Les dépenses d'investissement (1,732 K €) comprennent :

- Les travaux de construction : 1,503 K €
- La dette : 50 K €
- Le déficit reporté : 179 K €

Elles seront financées par les recettes suivantes:

- L'emprunt : 1,153 K €
- Une subvention : 400 K €
- L'autofinancement : 179 K €